

QUESTION 6

Auteur PLR, par Charles-Albert Gillioz
Objet Veille et surveillance

Dans son communiqué du 4 septembre, la Fédération suisse des aveugles et malvoyants se désolidarise pleinement de l'Atelier de Brigue. Cette même fédération leur avait notamment demandé, courant 2015, que leur nom soit supprimé de toute publication. La Fédération apporte, par contre, toujours son soutien au groupe régional qui dispose d'une participation de 20% dans l'entreprise incriminée. De son côté, l'Etat du Valais ne verse pas de soutien direct à l'entreprise, mais soutien indirectement ces associations. Quant au ministère public, il a mandaté un procureur pour examiner les éventuelles infractions.

En définitive, nous sommes face à une entreprise commerciale allemande qui fait usage de tout bois pour réaliser ses profits.

Conclusion

En ce sens le Gouvernement peut-il informer le Parlement sur les modalités de surveillance pratiquée à l'encontre des entités bénéficiant d'un soutien d'image ou pécuniaire?